

# REDRESS

*Ending Torture. Seeking Justice for Survivors*

## Déclaration présentée à la 10e Assemblée des États parties New York, 12-21 décembre 2011

Seul le texte prononcé fait foi

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur de présenter cette déclaration à l'Assemblée aujourd'hui au nom de REDRESS.

Cette année a été marquée par plusieurs étapes ainsi qu'une augmentation marquée de l'activité à la Cour pénale internationale. En août, les observations finales ont été présentées dans l'affaire Lubanga - le premier cas ouvert devant la CPI. L'affaire Katanga Ngudjolo est aussi sur le point d'aboutir et des procédures sont ouvertes en relation avec 22 autres personnes pour les incidents en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Darfour, en RDC, au Kenya, en Libye et en Ouganda.

Ces affaires, et bien d'autres encore enquêtées par le Bureau du Procureur, révèlent un schéma et l'ampleur des violences qui, selon les termes du préambule du Statut de Rome, sont réellement des "atrocités qui défient l'imagination et heurtent profondément la conscience de l'humanité". Ces actes ne sont pas anonymes, de simples chiffres ou des statistiques dans des tristes récits de conflits. Chacune des centaines de milliers de victimes touchée par ces atrocités a souffert de façon unique, et la plupart continuent de souffrir.

Comme un représentant légal l'a dit, les victimes sont "des gens avec leurs propres vies individuelles, familles, espoirs et aspirations qui ont tous été bouleversés par ces événements brutaux".

Une victime, dont l'histoire a été relatée dans l'affaire Ruto, était un fermier. Incapable d'échapper à la foule arrivant sur lui, il a été touché à la jambe par une flèche, lapidé et laissé pour mort. Ayant subi un traumatisme de la colonne vertébrale et condamné à passer le reste de sa vie paralysé, il est à la charge de sa femme, incapable de travailler pour payer ses propres médicaments, et encore moins de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants.

Un témoin dans le procès Bemba a raconté comment une jeune fille lui a dit que les soldats "étaient entré dans leur maison, avaient violé sa mère, violé ses sœurs. Son père a tenté d'intervenir et ils lui ont tiré dessus devant elle [...]." Essayant de fuir, les soldats l'ont attrapé, elle et une autre fille, et les ont violées toutes les deux.

La capacité de la CPI à rendre justice à ces victimes, et à toutes les autres relevant de sa compétence, est un test de détermination, de persévérance et de créativité. Assurément, cela ne sera ni facile, ni évident. Il est beaucoup plus facile de considérer les victimes de façon abstraite - comme des chiffres ou des statistiques qui peuvent être cités dans les discours mais jamais considérés individuellement, sur une base humaine. Entendre leurs histoires en détail, et essayer de rendre une justice significative et appropriée, est un défi suprême - mais que la Cour et ceux qui l'ont créé ne doivent pas ignorer.

Il ya un an, la Conférence d'examen de Kampala a confirmé que la lutte contre l'impunité et la montée des droits des victimes étaient les deux faces d'une même médaille. Des ressources adéquates et le soutien des Etats parties seront nécessaires à la Cour afin de tenir ces engagements quant aux victimes.

Depuis que la CPI a commencé son activité, près de 10.000 victimes ont demandé à participer aux procédures. En 2011 seulement, la Cour a reçu plus de 5.000 nouvelles demandes de participation et plus de 6.000 en matière de réparations. Alors que beaucoup voient ces chiffres comme étant le reflet de la crédibilité de la Cour dans les pays les plus touchés par les crimes, certains ont décrit cet intérêt croissant des victimes comme étant un problème, un fardeau pour le budget auquel il devait être "remédié".

Nous comprenons la pression financière qui pèse sur les États, mais je vous exhorte de vous rappeler qui sont les victimes, et pourquoi il est si essentiel que la CPI soit en mesure de rendre une justice véritable, participative et réparatrice pour celles-ci. Les victimes ont le droit de voir la justice rendue, d'accéder aux procédures et aux décisions qui les concernent, et de demander réparation.

La **participation des victimes** dans les processus qui les concernent est une force de la Cour. Cette procédure de participation est non seulement appropriée, mais également consistante avec les normes internationales bien établies ; Il s'agit également d'une caractéristique essentielle du Statut de Rome. Tout effort visant à modifier le système de participation des victimes devrait être axés sur l'amélioration de l'expérience des victimes dans ce processus ; il ne doit pas s'agir d'un simple exercice de réduction des coûts. Ce qui devrait inclure l'apport de soutiens nécessaires aux **intermédiaires sur le terrain** qui sont le lien principal avec les victimes et les communautés touchées.

Afin d'assurer que **les réparations sont significatives pour les victimes**, il est important que les actifs appartenant aux personnes accusées soient tracés, saisis et gelés afin de répondre aux potentielles ordonnances de réparation rendues en conformité avec les règles de la Cour et les demandes de coopération. S'attaquer aux aspects financiers de ces crimes ne fournira pas seulement une source pour des réparations, mais aidera également à supprimer l'une des principales causes de ces crimes.

Nous appelons également les Etats à **contribuer au Fonds au profit des victimes**. Il est important que des fonds suffisants soient disponibles pour permettre au Fonds au profit des victimes de soutenir les victimes et leurs familles, et pour que le Fonds au profit des victimes intervienne afin de mettre en œuvre les ordonnances de réparation lorsque les actifs provenant d'autres sources sont insuffisants.

Au nom de REDRESS, je vous encourage à soutenir la perspective des victimes dans toutes vos délibérations. Elles espèrent que justice leur sera rendue, attendent que le tort qui leur a été fait soit reconnu, et ont droit à la dignité et au respect. Faisons en sorte

qu'elles ne soient pas des observateurs silencieux de ce processus, mais que leurs voix soient entendues.

Carla Ferstman  
Directrice de REDRESS